

**INSCRIPTION AU SELF****6<sup>e</sup> à 2<sup>nde</sup>**

A rapporter à la responsable de division pour le

Vendredi 7 septembre 2018 au plus tard

Nom et prénom de l'élève .....

Classe .....

**MODE FORFAIT**

<b>FORFAIT :</b> aucun repas	<input type="checkbox"/>	<b>JOURS CHOISIS :</b> Lundi	<input type="checkbox"/>
1 repas par semaine	<input type="checkbox"/>	Mardi	<input type="checkbox"/>
2 repas par semaine	<input type="checkbox"/>	Mercredi	<input type="checkbox"/>
3 repas par semaine	<input type="checkbox"/>	Jeudi	<input type="checkbox"/>
4 repas par semaine	<input type="checkbox"/>	Vendredi	<input type="checkbox"/>
5 repas par semaine	<input type="checkbox"/>		

Signature des parents :

✂ \_\_\_\_\_

Le montant du forfait choisi sera porté sur la facture envoyée début octobre (voir les tarifs sur le règlement financier).

L'inscription est valable pour l'année entière. Cependant, un seul changement sera envisageable à condition qu'il soit demandé à la comptabilité avant le 19 décembre 2018.

Il sera effectif le 7 janvier 2019.

**MODE REPAS A L'UNITE**

Chaque élève reçoit une carte chargeable, alimentée impérativement avant toute utilisation. **Le solde ne doit pas être débiteur.**

Pour les repas occasionnels, la carte de self se recharge de préférence par CB via Ecole Directe ou par chèque à l'ordre de Sainte-Marie de Neuilly (à remettre à l'accueil à l'attention de la comptabilité dans une enveloppe fermée en indiquant le nom et la classe de l'élève).

- 1 repas : 8,90 €
- 5 repas : 44,50 €

Le solde de la carte de self est consultable sur Ecole Directe.

Le code d'accès Parents à Ecole Directe sera fourni aux nouvelles familles lors des réunions de rentrée par division. Les familles plus anciennes conservent le code de l'an dernier.

**Toute carte perdue ou détériorée sera facturée 10 euros**